

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 7 juin 2022 à 19 h 00 en
la salle "Le Fleuve" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie**

Présences :

MM. Michel Caron, maire de Saint-Ulric
Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre et préfet suppléant
Eddy Métivier, maire de Matane
Dominique Roy, maire de Les Méchins
Andrew Turcotte maire de Sainte-Félicité et préfet

Les membres du comité administratif sont tous présents. La séance extraordinaire est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, est aussi présente. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 00.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, renonciation à l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
 2. Recommandations au Conseil – Prolongation du contrat de travail de la directrice générale jusqu'au 31 décembre 2023
 3. Recommandations au Conseil – Promotion de madame Vanessa Caron au poste de Directrice développement territorial et responsable du transport
 4. Recommandations au Conseil – Adoption de la politique des cadres révisée
 5. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 321-06-22

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION POUR LA TENUE D'UNE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et renoncent à l'avis de convocation pour tenir une séance extraordinaire afin de traiter des sujets suivants :

1. Recommandations au Conseil – Prolongation du contrat de travail de la directrice générale jusqu'au 31 décembre 2023;
2. Recommandations au Conseil – Promotion de madame Vanessa Caron au poste de Directrice au développement territorial et responsable du transport;
3. Recommandations au Conseil – Adoption de la Politique de gestion du personnel-cadre révisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron résolu à l'unanimité :

DE tenir une séance extraordinaire aux fins de recommandations au Conseil de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 322-06-22

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL – PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a manifesté l'intérêt de prolonger son mandat d'une année et que les membres du comité administratif sont d'avis qu'il y a lieu de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023, le contrat de la directrice générale, madame Line Ross, lequel devait prendre fin le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'exercice des prévisions budgétaires à l'automne 2022, il y aura lieu pour le Conseil de prévoir les modalités de remplacement à la direction générale de la MRC, de même que les modalités de la transition en 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif recommandent au Conseil de la MRC de La Matanie d'autoriser la signature par le préfet et le préfet suppléant du contrat ayant pour objet de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023, le contrat de madame Line Ross au poste de directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 323-06-22

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL – PROMOTION DE MADAME VANESSA CARON AU POSTE DE DIRECTRICE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET RESPONSABLE DU TRANSPORT

CONSIDÉRANT QUE madame Vanessa Caron a été nommée au poste de directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, le 3 février 2020 par la résolution 65-01-20, poste permanent temps plein de cadre intermédiaire;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette date, la structure du service de développement économique et territorial a été modifiée;

CONSIDÉRANT QUE madame Vanessa Caron a su démontrer sa capacité à assumer un poste de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale de nommer madame Vanessa Caron au poste de directrice au développement territorial et responsable du transport, poste de cadre permanent temps plein niveau 2, et de majorer son salaire annuel à 72 500 \$ à partir de cette date;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont en accord avec la recommandation de la directrice générale pour la promotion de madame Caron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du comité administratif recommandent au Conseil de la MRC de La Matanie d'accepter et de confirmer par résolution la promotion de madame Vanessa Caron au poste de directrice au développement territorial et responsable du transport, poste de cadre permanent temps plein niveau 2, de même que l'ajustement de salaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 324-06-22

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL – ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL-CADRES RÉVISÉE

CONSIDÉRANT le mandat de comité administratif pour la révision de la Politique de gestion du personnel-cadre de la MRC de La Matanie, adoptée le 18 mars 2020 par résolution du Conseil (numéro 232-03-20);

CONSIDÉRANT QUE les modalités prévues à la politique sont entrées en vigueur au moment de son adoption par résolution du Conseil et demeurent en vigueur jusqu'à son remplacement après entente entre les parties;

CONSIDÉRANT QU'il était opportun d'examiner les modalités et de vérifier la compétitivité de la MRC dans le marché;

CONSIDÉRANT QUE les discussions et les échanges ayant menés au projet de révision de la Politique de gestion du personnel-cadre de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont en accord avec le projet révisé et les modifications, notamment :

- afin de ramener tous les cadres selon un horaire de travail de 35 heures semaines, trois postes sont visés, soit la directrice générale, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, la directrice des finances et responsable de l'évaluation, d'ajuster la rémunération annuelle 2021 et 2022;
- d'harmoniser la politique en concordance avec la convention SCFP;
- de préciser et de régulariser l'application de certaines dispositions de la politique;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2022 a été prévu en fonction des horaires de 35 heures pour le personnel-cadre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du comité administratif recommandent au Conseil de la MRC de La Matanie d'accepter et de confirmer par résolution l'adoption de la Politique de gestion du personnel-cadre de la MRC, révisée en juin 2022, et d'en autoriser la signature par le préfet et le préfet suppléant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 325-06-22

Il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité de fermer la séance à 19 h 15.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et greffière-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Andrew Turcotte*